

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 18 (1988)
Heft: 10

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : reflets de la criminalité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES BONS TUYAUX DE LA POLICE



Reflets de la criminalité

Selon le mot de Benjamin Disraëli: «La vérité peut être altérée de deux manières: par le mensonge et par la statistique».

Nous ferons fi de cette affirmation car, à supposer qu'elles ne soient qu'une addition juste de chiffres faux, les statistiques permettent toujours une bonne approche de la réalité. Ce sont grosso modo 100 000 cambriolages qui sont commis chaque année en Suisse; soit un toutes les 8 minutes.

Pour contrer ces manifestations de la criminalité, des campagnes annuelles sont menées - à l'initiative de la Conférence des Commandants des Polices cantonales - depuis 1984 déjà. Publications, affiches, dépliants et autres moyens d'information ont été diffusés chaque année. La brochure éditée en 1988, intitulée «Prévention», regroupe les 4 thèmes annuels qui ont été développés jusqu'ici. Elle peut être obtenue gratuitement auprès de chaque poste de police ou de gendarmerie. Si elle venait à faire défaut, les bureaux de prévention de la criminalité - en place dans chaque canton - seraient à même de les envoyer à toute personne qui en ferait la demande.



Bureaux de prévention romands

Police cantonale valaisanne
tél. 027/21 64 77

Police cantonale fribourgeoise
tél. 037/25 17 17

Police cantonale neuchâteloise
tél. 038/22 35 14

Police cantonale jurassienne
tél. 066/21 53 53

Police Genève Pol-Shop
tél. 022/32 59 15

Police cantonale bernoise
tél. 031/40 43 83

Police cantonale vaudoise
tél. 021/44 23 70

Vols et cambriolages en pays vaudois

Si en matière de vols par effraction ce début d'année 1988 a été marqué par une forte recrudescence (cambriolage de villas surtout), les statistiques de l'année écoulée font apparaître, à l'inverse, un tassement dans ce domaine. Le nombre total des infractions enregistrées pour l'année 1987 a été de 25 764 soit une augmentation de quelque 5% par rapport à 1986 (24 423). La palme - si l'on ose dire - revient aux délits contre le patrimoine avec un total de 18 621 infractions dénoncées.

Les vols en tous genres ont augmenté de près de 7%; cependant, la catégorie des vols par effraction a subi une diminution de 2,5% pour la même période de référence.

Quelles sont les cibles des voleurs et autres cambrioleurs?

En matière de vols par effraction (7375), ce sont les lieux d'habitation qui les attirent dans près d'un tiers des cas, les véhicules automobiles restant en tête du palmarès avec 1710 véhicules cambriolés.

Exemples du nombre de cambriolages commis dans quelques localités de notre canton

Lausanne (2511), Montreux (358), Yverdon (256), Nyon (223), Morges (189), Aigle (106), Payerne (88), Villeneuve (58), Coppet (37), Sainte-Croix (20).

Lieux les plus visités

Automobiles (1710), appartements et studios (1047), villas (647), caves (528), cafés-restaurants et hôtels (482), bureaux (321), chantiers (262), garages (167), fabriques (156), résidences secondaires (145).

Ne nous berçons pas d'illusions! Nul décret, nul règlement ne va rayer des dictionnaires le voleur et le cambrioleur. Depuis le piller de tombeaux de l'Etrurie jusqu'à l'aiguilleur malintentionné détournant les millions sur comptes bancaires, le nivellement des fortunes a toujours occupé l'esprit de l'homme.

Les moyens de se prémunir sont multiples. Ce sont les protections mécaniques et dissuasives. Il s'agira également de réduire dans toute la mesure du possible la portée d'un acte délictueux et de ne pas favoriser l'action des voleurs par des encouragements au crime (limitation du butin, répertoriage et marquage des objets, etc.).

Il n'est pas de meilleur stimulant pour le délinquant que l'accès à un butin important et facile. Exemples trop fréquents: les milliers de francs qu'ils découvrent dans le sac à main de la grand-maman qu'il bouscule ou les dizaines de milliers de francs qu'il rafle chez le retraité admirateur inconscient d'Harpagon.

Un bon conseil: limitez les dégâts et ne leur en laissez que le moins possible!

Le chargé de prévention:
J.-P. C.